

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Assurances Multirisques Ittihad

AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Au vu des circonstances exceptionnelles actuelles , et à la suite des mesures prises par les autorités pour limiter la propagation de la pandémie COVID-19 et conformément au communiqué du CMF du 19-03-2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne, sans présence physique des actionnaires, AMI assurances informe ses honorables actionnaires, que les réunions de ses Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire prévues le 5 Juin 2020 seront tenues à distance.

A cet effet, les actionnaires sont invités à privilégier la participation via un vote exprimé par courrier (signature légalisée) ou à donner pouvoir au Président des Assemblées ou au représentant de petits porteurs ou à un autre actionnaire de leur choix.

A cet effet, la société **AMI ASSURANCES** informe ses actionnaires que :

- Tous les documents afférents à cette assemblée sont consultables et téléchargeables, en ligne, sur notre site web sur l'adresse suivante : www.assurancesami.com rubrique **ACTIONNAIRE**
- Les actionnaires sont invités à participer au vote via courrier en remplissant et signant (signature légalisée) le Formulaire Unique de Vote ou à donner pouvoir au Président des Assemblées ou au représentant de petits porteurs ou à un autre actionnaire de leur choix en remplissant et signant (signature légalisée) une procuration et les adresser à la société au siège de AMI Assurances sis à Cité les Pins, les berges du lac II, 1053, Tunis, ou par courrier électronique sur l'adresse e-mail AG2020@assurancesami.tn au plus tard le 02 Juin 2020.
- Pour pouvoir participer, en vidéo conférence, à la réunion des Assemblées, les actionnaires sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse e-mail suivante AG2020@assurancesami.tn avec l'indication du :

Nom et Prénom ou Raison Sociale, CIN ou Identifiant Unique, Nombre des actions détenus et Dénomination de l'intermédiaire en Bourse.

- Les actionnaires peuvent envoyer via l'adresse e-mail AG2020@assurancesami.tn toute question ou remarque en relation avec les Assemblées au plus tard le 02 Juin 2020.

Les actionnaires ayant voté par correspondance seront comptés comme étant présents à l'assemblée, le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'assemblée se feront en présence d'un huissier de justice.

NB : Conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, seuls les titulaires individuels ou collectifs d'au moins dix actions peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.